



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

SOUTIEN AUX OPERATIONS D'ACQUISITION DE DOCUMENTS

Commune et groupement de communes

Année 2012

Constitution du dossier de demande de subvention pour l'acquisition de documents

(A joindre au formulaire Informations générales)

L'acquisition comprend : des livres des DVD ou CD

Montant total de l'investissement communal pour cette acquisition : € H.T.

Montant d'acquisition choisi

dans la sélection proposée par la Bibliothèque du Finistère : € H.T.

L'acquisition sera étalée sur 2 ans : Oui Non

Nombre de salariés ou bénévoles inscrits ou ayant participé à une ou plusieurs journées organisées par la Bibliothèque du Finistère sur l'acquisition de documents

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet ;
- note de présentation du projet ;
- plan de financement en dépenses et en recettes.

Paiement :

Sur présentation d'un état des paiements visés par le receveur et des factures.

Les dossiers sont à adresser en **2 exemplaires** de manière impersonnelle à :

Monsieur le Président
Conseil général du Finistère
32 boulevard Dupleix
CS 29029
29196 QUIMPER Cedex
www.cg29.fr

Suite au verso ■

Rappel du Guide des aides

Acquisition de documents

Livres, CD, DVD, abonnements électroniques

- **Conditions de recevabilité particulière**
 - Uniquement les acquisitions réalisées dans le cadre d'une opération de construction, d'aménagement, de rénovation d'une bibliothèque-médiathèque ou d'une première informatisation.
 - Plancher de 15 000 € minimum en acquisition de documents dans le cas d'une opération de construction, aménagement ou rénovation.
 - Plancher de 3 000 € minimum en acquisition de livres dans le cas d'une opération d'informatisation.
 - Participation à une ou plusieurs journées organisées par la BDF sur l'acquisition des documents en lien avec le responsable de secteur, suite à une évaluation de la bibliothèque.
 - Acquisition d'un minimum de 1 500 € en livres dans la sélection proposée par la Bibliothèque du Finistère.
 - si achat simultané de livres et DVD ou CD, le fonctionnement de la bibliothèque doit être :
 - Budget annuel d'acquisition de documents d'au moins 1,5 € par habitant.
 - Ouverture au public de 8 heures hebdomadaires.
 - Local aménagé, accessible, réservé principalement à la Bibliothèque et d'une superficie au moins égale à 100 m².
- **Taux et plafond** : 50 % et aide plafonnée à 18 000 € pour l'achat de livres et/ou de documents audiovisuels. Possibilité d'étaler sur 2 ans la dépense.
- **Dépenses éligibles** : Acquisition de documents (livres, CD, DVD, disques optiques numériques)
- **Date limite de dépôt des dossiers** :
1^{er} avril de l'année, pour une dépense au 2nd semestre.